



ESAT



**VOS
DROITS**

Travailleur en ESAT : des nouveaux droits depuis 2023



Facile à lire et à comprendre



Quels sont vos nouveaux droits depuis 2023 ?

Une loi en 2023 a donné des nouveaux droits aux travailleurs des ESAT.

Ces droits ressemblent aux droits des personnes en entreprise.

■ Vous avez le droit d'être dans un syndicat professionnel.

Un syndicat professionnel est un groupe de personnes.

Ces personnes défendent les droits des personnes au travail.



■ Vous avez le droit de donner votre avis sur le travail dans l'ESAT.

Vous pouvez donner votre avis :

- tout seul
- OU
- en groupe
- OU
- en réunion



■ **L'ESAT vous aide à payer votre transport pour venir travailler.**

L'ESAT paye une partie :

- de votre carte de transports
OU
- de l'essence pour votre voiture
si aucun transport ne va jusqu'à l'ESAT.



■ **Vous avez le droit de faire la grève.**

La grève c'est arrêter de travailler
pour trouver une solution à un problème.

Attention, quand vous faites grève vous n'êtes pas payé.

■ Vous avez le droit de retrait.

Le droit de retrait c'est arrêter de travailler :

- si vous êtes en danger dans votre travail
- si votre travail peut abîmer votre santé.

Par exemple, vous pouvez demander un droit de retrait :

- si un collègue est violent
- si une machine prend feu
- s'il fait trop chaud dans l'ESAT.

Si vous voulez un droit de retrait,
il faut d'abord le dire à l'employeur.

Après, vous pouvez arrêter de travailler.

L'ESAT doit trouver une solution
pour supprimer le danger au travail.

L'ESAT n'a pas le droit de vous demander
de revenir travailler
si le danger est toujours là.



■ **Vous avez le droit d'avoir une complémentaire santé.**

Une complémentaire santé est une mutuelle.

La complémentaire santé est en plus de l'assurance maladie.

La complémentaire santé sert à payer et à rembourser des soins médicaux.

La complémentaire santé vous donne de l'argent quand l'assurance maladie ne rembourse pas.

L'ESAT doit vous proposer une complémentaire santé.



■ **Vous avez le droit d'avoir des chèques restaurant et des chèques vacances.**

L'ESAT vous donne des chèques restaurant ou des chèques vacances.

Les chèques restaurant c'est de l'argent pour payer vos repas.

On a des chèques restaurant seulement quand l'ESAT n'a pas de cantine.



Les chèques vacances c'est de l'argent pour partir en vacances.



Ce texte a été transcrit et validé par les travailleurs
de l'ESAT La Roseraie – Avenir Apei – Carrières-sur-Seine.

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe.
Plus d'informations sur le site inclusion-europe.eu

Fiche publiée en juin 2026.